



Communiqué

Les Sans Radio de l'Est parisien,
reçus en audience par Renaud Donnedieu de Vabres,
ministre de la Culture et de la Communication
attendent des solutions rapides
en matière de réception radio
pour les 40 000 foyers concernés.

- ◆ La privation de radio, **outil de diffusion de la culture et de la communication privilégiée**, pour 40 000 foyers à Paris et en banlieue, souvent défavorisés, est insupportable parce que s'ajoutant à d'autres injustices et à d'autres difficultés pour accéder à la culture. **La plupart des stations du groupe Radio France**, France Inter, France Culture, France Musique, FIP, Le Mouv, ainsi que RFI, y sont **inaudibles**.
- ◆ Une telle situation est-elle seulement imaginable à l'Ouest de Paris ?
- ◆ Le ministre de la Culture et de la Communication, qui reçoit une délégation des Sans Radio le mercredi 6 septembre, ne saurait rester sans réagir devant l'impossibilité de recevoir correctement, depuis des années, les radios de la bande FM à l'Est de Paris. Il n'ignore pas que se trouve ainsi bafoué **le principe de droit constitutionnel d'égalité d'accès aux services publics** de radiodiffusion.
- ◆ Le ministre n'est pas sans savoir que cette situation est due au choix aberrant, validé par le CSA, de diffuser 57 fréquences à Paris – un **record mondial** -, dont près d'une vingtaine à partir d'antennes installées sur Les Mercuriales gérées par les deux principaux opérateurs privés concurrents. Ces deux tours sont situées au milieu d'une "**zone d'ombre**" (Bagnolet, Les Lilas, Montreuil, Paris 20^e) où Radio France et d'autres stations, émises depuis la Tour Eiffel, parviennent fortement atténuées.
- ◆ D'ailleurs, jusqu'en décembre 2001, des réémetteurs situés sur le fort de Romainville aux Lilas, diffusaient, à l'intention de l'Est parisien, **France Culture et France Musique** sur **deux fréquences supplémentaires**. Leur incompréhensible suppression en janvier 2002 **prive du service public** depuis bientôt cinq ans des dizaines de milliers de citoyens.
- ◆ Ajouté à cela que l'une de ces stations privées, TSF 89.9 (ex-conseil général de la Seine-Saint-Denis, aujourd'hui dans le groupe Nova de J.F Bizot) émet de la tour TDF avec une puissance 4 fois supérieure à France Inter.
- ◆ Depuis deux ans, un **mouvement citoyen, soutenu par les conseils de quartier et les élus locaux**, a dénoncé publiquement, au moyen d'une pétition, cette carence.

L'ensemble du dossier est disponible sur le site de la ville de Bagnolet, <http://www.ville-bagnolet.fr>

Les Sans Radio de l'Est parisien
15, av de la Dhuis- 93170 Bagnolet
< sans.radio@laposte.net > 06 79 41 78 77



S'appuyant sur les vœux de toutes les collectivités unanimes, du conseil de Paris au conseil général de la Seine-Saint-Denis jusqu'au conseil régional, ce mouvement a réclamé auprès du CSA, au cours de trois audiences, son intervention pour retrouver l'accès aux stations radio de service public. Et ne plus imposer à ces 40 000 foyers parisiens que l'écoute de stations commerciales à contenu publicitaire.

- ◆ La haute autorité, qui a d'abord **nié** le problème, puis **dénigré** cette injustice flagrante, a renvoyé le problème à **une réorganisation de la bande FM**. En avril dernier, elle a enfin admis la **solution** du **transfert du plus grand nombre d'émetteurs** des tours de l'Est parisien **vers la Tour Eiffel**, se tournant vers la mairie de Paris pour envisager **une ré-attribution des concessions sur la Tour Eiffel**.
- ◆ Enfin, en juillet, le CSA a subitement proposé de mettre en service **une fréquence complémentaire** pour France Inter – sur 87.6 Mghz – tout en précisant qu'aucune autre fréquence supplémentaire ne serait disponible.
- ◆ Les Sans Radio demandent que le CSA défende leurs **droits en tant que citoyens**, par la stricte application des dispositions qui stipulent que **cette haute Autorité peut** prendre les mesures nécessaires pour **assurer une bonne réception des signaux**.
- ◆ Privés de radio, les adhérents des Sans Radio ont insisté pour que l'association, face à l'intransigeance du CSA, **assigne en référé au Tribunal de Grande Instance pour trouble à l'ordre public**, les diffuseurs. Le 18 septembre prochain, elle s'appuiera dans ce référé sur une jurisprudence comparable de la Cour d'Appel de Reims en 2004. Les Sans Radio préparent aussi un référé contre le CSA devant le Tribunal administratif de Paris.
- ◆ Mais, avant de procéder ainsi, les Sans Radio de l'Est parisien espèrent l'intervention du ministre de la Culture et de la Communication, pour qu'une solution appropriée soit adoptée.
- ◆ A Bagnolet comme dans le XX^e, aux Lilas ou à Montreuil, **les citoyens ne se résignent pas à cette restriction d'accès à la culture et à la musique**. Ils ne comprennent pas la posture du CSA. Ils attendent du ministre de la Culture et de la Communication qu'il privilégie la défense légitime de leurs droits.
- ◆ **Qui, si ce n'est le ministre de la Culture et de la Communication, avec le CSA, assurera la défense du service public de radiodiffusion ?**

L'ensemble du dossier est disponible sur le site de la ville de Bagnolet, <http://www.ville-bagnolet.fr>

Les Sans Radio de l'Est parisien
15, av de la Dhuis- 93170 Bagnolet
< sans.radio@laposte.net > 0 6 7 9 4 1 7 8 7 7